



Numéros utiles / Urgences

Numéros utiles

- > **Pompiers : 18**
- > **Police Secours : 17**
- > **Commissariat de police : 02 43 67 81 81**
- > **SAMU : 15**
- > **Appel d'urgence européen : 112**
- > **SAMU Social : 115**
- > **Médecin de garde : 116 117**
- > **Pharmacie de garde : 38 37**
- > **Centre hospitalier : 02 43 66 50 00**
- > **Enfance maltraitée : 119**
- > **Centre anti-poison d'Angers : 02 41 48 21 21**
- > **Croix Rouge : 02 43 37 26 22**
- > **Violences Conjugales Info : 3919**
- > **Police municipale : 02 43 49 85 55**
- > **Laval Direct Proximité : 0800 00 53 53**
- > **Appels d'urgence pour sourds et malentendants : 114 (par SMS)**

Permanence et continuité des soins

Continuité et Permanence des soins sont deux notions distinctes et complémentaires

La continuité des soins (article 47 du code de déontologie) est assurée par votre médecin traitant de 8h le matin à 20h le soir. Pendant ces horaires, sauf urgence vitale, il convient d'appeler son médecin traitant qui répondra ou orientera sur un confrère.

La Permanence des soins (décret n° 2006-1686 du 22 décembre 2006) couvre la période de 20h le soir à 8h le lendemain matin, ainsi que les WE, ponts et les jours fériés. Pendant ces horaires il convient d'appeler :

- le 116 117 pour les actes ne concernant pas une urgence
- le 15 pour les urgences

Les médecins de garde au 116 117

En appelant le 116 117 vous serez accueilli par un permanencier ou une permanencière qui vous mettra en relation avec un médecin régulateur.

<http://www.laval.fr/au-quotidien/sante/numeros-utiles/-/urgences>

Celui-ci pourra soit:

- Vous donner un conseil et possibilité de le rappeler
- Vous donner un traitement avec conseils et possibilité de le rappeler
- Vous donner l'adresse du centre de consultation le plus proche
- Provoquer la visite d'un médecin à votre domicile
- Vous faire conduire dans un centre de soins par les moyens adaptés à votre état

> **En résumé**

Si votre état est grave avec menace vitale, il s'agit d'une urgence, il convient d'appeler le jour comme la nuit le 15, qui donnera une réponse adaptée à votre cas.

Si votre état relève d'un avis médical ou d'une consultation non urgente, il convient d'appeler :

- les jours ouvrés, de 8h à 20 h : votre médecin traitant
- de 20h le soir à 8h le lendemain matin : le 116 117
- les WE, ponts et jours fériés : le 116 117

Pour info, vous pouvez contacter les chirurgiens-dentistes de garde au 02 43 49 16 10. Les gardes sont assurées de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés.

Les pharmacies de garde au 32 37

Pour connaître la pharmacie de garde sur votre secteur vous pouvez :

- consulter le site www.3237.fr 
- ou appeler le 32 37 (n° Audiotel 0,34€/min depuis un poste fixe)

VILLE DE LAVAL
Place du 11 novembre
CS 71327
53013 LAVAL Cedex



LAVAL DIRECT PROXIMITÉ
0 800 00 53 53
(Numéro gratuit)
02 43 49 43 00 / fax 02 43 49 43
26
mairie@laval.fr
[Plan d'accès](#)